



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02\_2023\_14

L'An deux mil vingt-trois, le 3 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCAION : 29/03/2023

DATE D’AFFICHAGE : 29/03/2023

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON.

Excusé(es) représenté(es) : , M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Richard PELISSERO, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET: APPROBATION D'UNE REMISE GRACIEUSE POUR LE FINANCEMENT DE LA TAXE DE RACCORDEMENT DES EAUX USEES.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction codificatrice N° N° 11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux de la direction générale de la comptabilité publique ;

VU la mise en demeure de la Direction Générale des Finances Publiques précisant l'émission de la créance en date du 17 septembre 2014 correspondant à la taxe de raccordement des eaux usées du Permis de Construire PC 091 66613 13 40005 d'un montant de 6943.16 euros ;

CONSIDERANT que le débiteur d'une créance locale mise à sa charge peut présenter à la collectivité une demande de remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur;

CONSIDERANT la demande de remise gracieuse présentée en date du 14 mars 2023 correspondant à 50% de la somme due ;

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

DECIDE d'accorder une remise gracieuse à hauteur de 50% de la somme due en faveur de la société, pour le titre N°11 du 17 septembre de l'année 2014, d'un montant total de 2082, 95 euros.

M. le Maire et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 03/04/2023*

*Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI*

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Igor Trickovski". To the right of the signature is an official circular blue stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VILLEJUST" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" in the middle, and "ESSONNE" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a castle tower and a sun.